

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

à 18h00

N°ordre 5  
N° identifiant 2023-0166

Titre Prendre acte - Rapport social unique 2022

Rapporteur(s) M. Stéphane ALLOUCH  
Date de la convocation 04/12/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance Théo SAGET

PJ. Rapport social unique 2022 Ville

Membres en exercice 0  
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants \_\_\_\_\_ Mandataires \_\_\_\_\_

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54.  
La 36 est retirée.

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Mission Appui - Pilotage interne
------------------	--

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique substitue aux divers rapports qu'élaborent déjà les administrations publiques ; à savoir le rapport sur l'état de la collectivité ou bilan social, le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes, le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition et le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, un Rapport social unique (RSU).

Le RSU fait état des ressources humaines dont dispose collectivité. Sa présentation donne lieu à un débat en comité social territorial qui donne son avis. Il doit également être présenté à l'assemblée délibérante. Cette présentation, obligatoire une fois par an, démontre la volonté du législateur de faire instituer un débat politique nouveau et réel sur les questions de personnel.

Ce document indique notamment les moyens budgétaires et en personnel, et rassemble les données sociales de l'année 2022. Il permet :

- d'apprécier les caractéristiques des emplois et la situation des agents de la collectivité, la situation comparée des femmes et des hommes et intègre également une partie sur la santé, la sécurité et des conditions de travail
- de donner lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines depuis la création de la collectivité
- de répondre aux questions sur les contingents de personnel du territoire
- de mesurer l'évolution de l'ensemble des données RH (nombre d'agents, statut, temps de travail, pyramide des âges, emploi des personnes en situation de handicap, absentéisme, etc.)
- de mettre à jour les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
- de se comparer, le cas échéant, avec des collectivités de taille équivalente
- et enfin de mettre en place des actions spécifiques mutualisées (GPEEC, plan de formation, etc.).

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de prendre acte du rapport social unique 2022.**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.**

La Maire,

Le Secrétaire,

Léonore MONCOND'HUY

Théo SAGET

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	4.1	Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	